

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Remplacement d'un agent

Délibération n° CA-2019-14

Date de convocation : 15 octobre 2019

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville

Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

20 DEC. 2019

ARRIVÉE

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'Administration crée le tableau des emplois,

Vu les délibérations n° CA-2016-07, n° CA-2016-24, N° CA-2017-08, n° CA-2017-16, n° CA-2018-07 et n° CA-2018-22 par lesquelles le Conseil d'Administration a modifié le tableau des emplois,

Vu les articles 14 et 15 des statuts,

Considérant la fin de mise à disposition de Monsieur Franck SEMENCE, Directeur de l'ATD 89 à compter du 30 septembre 2019,

Le Président informe le Conseil d'Administration que les démarches engagées pour remplacer Monsieur Franck SEMENCE ont permis le recrutement d'un nouveau Directeur qui prendra ses fonctions le 4 janvier 2020.

Le Conseil d'Administration est informé et prend acte des démarches engagées.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

20 DEC. 2019

ARRIVÉE

- Transmis au représentant de l'Etat le :